



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	16	05	13

Séance du 29 janvier 2024 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 23 janvier 2024.

**PRESENTS :** Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - FRANGIAMORE - BECKENDORF - KERMAOUI.  
MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - PODBOROCZYNSKI - RAHAOUI - BAHFIR - MILIOTO.

**PROCURATIONS :** Mmes KHOUMRI - YILDIRIM - PIESTA - MM. ELHADI - EGLOFF qui ont donné procuration respectivement à Mmes ADAMY - FRANGIAMORE - KERMAOUI - MM. KLEINHENTZ - BAHFIR.

**ABSENTS EXCUSES :** Mmes ANANICZ - MANGIONE - MM. OURIAGHLI - KLASEN - ESTRADA.

**ABSENTS :** Mme CHEBLI - MM. BOUMEKIK - LA LEGGIA.

**07 - Renouvellement des baux de chasse période 2024/2033  
- Attribution du lot de chasse**

**Rapporteur : Laurent KLEINHENTZ**

**Exposé des motifs :**

Suites aux réunions de la commission consultative de la chasse et de la commission de location de la chasse qui ont eu lieu le mercredi 17 janvier dernier, il est proposé au conseil municipal d'entériner l'attribution du lot de chasse à :

- M. Nicolas FRITZ de DIEBLING pour un montant annuel de 3 300 €.

Il est également proposé de nommer M. Raymond TRUNKWALD en qualité d'estimateur de dégâts de gibiers rouges.  
**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :**

- approuve l'attribution du lot de chasse à :
- M. Nicolas FRITZ de DIEBLING pour un montant de 3 300 €.
- Confirme la nomination de M. Raymond TRUNKWALD en qualité d'estimateur de dégâts de gibiers rouges.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Laurent KLEINHENTZ



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »*